

1

Les différents régimes politiques en France de 1815 à 1852

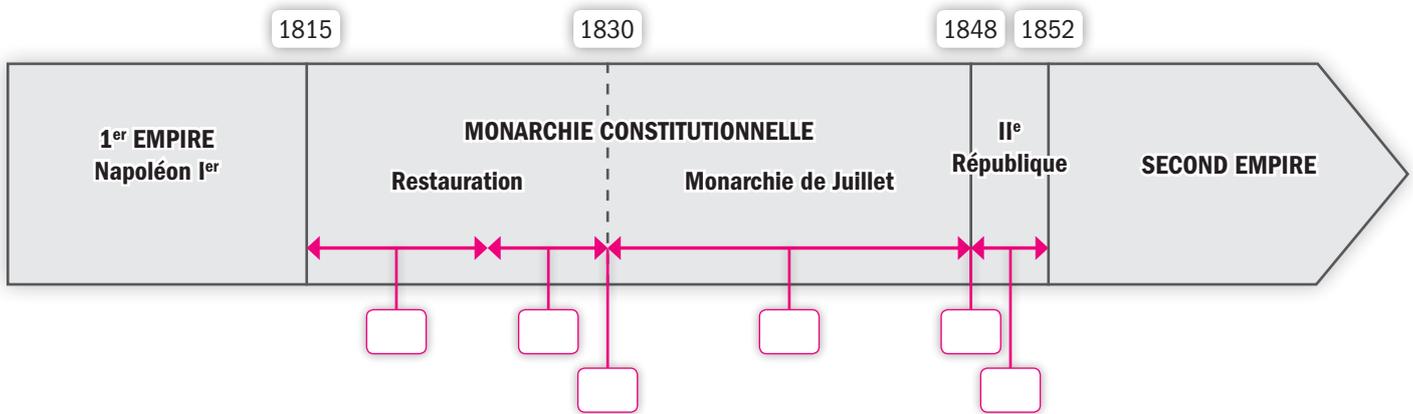
→ Comment les différents régimes politiques se succèdent-ils en France de 1815 à 1852 ?



Après la chute de l'Empire de Napoléon I^{er} en 1815, la France connaît de nombreux régimes politiques jusqu'en 1852.

Je découvre les différents régimes politiques en France de 1815 à 1852.

1. Place chaque lettre dans les cases de la frise chronologique afin d'indiquer la période illustrée par chaque document.



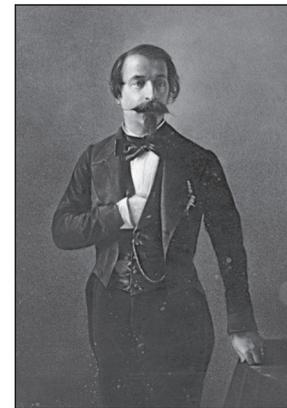
A Charles X en costume de sacre (1824-1830).



B Louis XVIII en costume de sacre (1815-1824).



C Louis-Philippe, roi des Français (1830-1848).



D Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République (1848-1852).



E Lamartine devant l'Hôtel de Ville de Paris le 25 février 1848, peinture de Félix Philippoteaux. En 1848, l'écrivain et député Lamartine, dans un discours célèbre, fait du drapeau tricolore le symbole de la République.



F La liberté guidant le peuple, d'Eugène Delacroix, illustre la révolution de 1830.



Je comprends la succession des régimes politiques.

Doc. 1 La Charte de 1814¹ accordée par Louis XVIII.

Nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé à nos sujets la Charte constitutionnelle qui suit :

Article 15. La puissance législative s'exerce par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

1. La charte n'est mise en application qu'en 1815.

2. Qui dirige la France en 1815 ?

3. Souligne les mots de la Charte de 1814 qui montrent que Louis XVIII a établi une monarchie constitutionnelle. Tu peux t'aider du petit dico.

4. Quand et où a lieu la Révolution de 1830 ?

5. Qui sont les acteurs de la révolution de 1830 ? Quelles sont leurs actions ?

6. Quel régime politique est mis en place

en 1848 ?

7. Qui est élu président de la République

en 1848 ?

8. Quel régime politique est mis en place

en 1852 ?

9. Comment et par qui ce régime politique est-il mis en place ?

Doc. 2 La Révolution de 1830.

Le 27 juillet – Le matin, la police, conformément aux ordres reçus, met hors d'usage les presses du journal *Le Temps*. Furieux, les imprimeurs parcourent Paris pour répandre la nouvelle que la liberté de la presse est suspendue sur ordre de Charles X. Les premières barricades se dressent.

Le 28 juillet – La population s'arme et les combats commencent. Charles X refuse de retirer son ordre.

Le 29 juillet – Toute la ville est couverte de barricades. Mais déjà le palais des rois est au pouvoir du peuple.

D'après Louis Blanc, *Histoire de ma vie* (1811-1882).

Doc. 3 Le rétablissement de l'Empire.

En 1848, la II^e République est proclamée et Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République. En 1851, il organise un plébiscite pour le rétablissement de l'Empire.

Question posée aux électeurs : « Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive et lui donne le droit de régler l'ordre de sa succession au trône dans la famille Bonaparte ».

Le décret impérial du 2 décembre 1852 donne les résultats du vote : 7 824 189 bulletins portent le mot « oui » ; 253 145 bulletins portent le mot « non » ; 63 326 bulletins sont nuls.

Louis-Napoléon Bonaparte est empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

JE RETIENS

Complète le texte avec les mots suivants :

monarchie constitutionnelle, 1830, 1848, II^e République, plébiscite.

De 1815 à 1852, la France connaît une succession de régimes politiques :

..... et République. Deux révolutions,

en et en, expliquent ces changements de régimes politiques. En 1852, Louis-Napoléon

Bonaparte met fin à la par

un et établit le Second Empire.

Mon petit dico

Empire : régime politique sous l'autorité d'un empereur.

Monarchie constitutionnelle : régime politique dans lequel la répartition des pouvoirs se fait entre le roi et les représentants du peuple qui votent les lois.

Plébiscite : vote direct des citoyens qui répondent par « oui » ou par « non » à une question posée.

République : régime politique sans roi, dans lequel le peuple élit ses représentants qui votent les lois.